

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC6325

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingtième session ordinaire

23 - 27 janvier 2011

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/687(XX) ii (a)

Original: Anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LA COOPERATION MULTILATERALE**

Rapport de la Commission sur la coopération multilatérale

1. Au cours de la période considérée, la Commission a abrité, les 12 et 13 octobre 2011 à Addis-Abeba, le 2^{ème} Forum Union africaine-Organisation des États américains (UA-OEA) sur « les défis et les perspectives dans la promotion et le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique et dans les Amériques », et a également participé à la 8^{ème} réunion des hauts fonctionnaires du Forum sur la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) du 25 au 29 octobre 2011 à Hangzhou (Chine).

2. Le 2^{ème} Forum Union africaine-Organisation des États américains faisait suite au premier Forum intitulé « Pont de la démocratie: efforts régionaux multilatéraux pour la promotion et la défense de la démocratie en Afrique et dans les Amériques », qui s'était tenu en juin 2007 au Siège de l'OEA à Washington D.C.

3. Ont participé au Forum les représentants de vingt-huit (28) États membres de l'UA et de neuf (9) États membres de l'OEA, ainsi que les délégués de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Commission de l'UA et du Secrétariat de l'OEA.

4. La séance d'ouverture a été marquée par l'allocution de bienvenue de S.E.M Ruben Maye Nsue Mangué, Président du Comité des Représentants permanents de l'UA et par le discours d'ouverture de S.E.M Jean Ping, Président de la Commission de l'UA. Des discours ont également été prononcés par S.E.M Jose Miguel Insulza, Secrétaire général de l'OEA, S.E.M Vidar Helgesen, Secrétaire général de l'IDEA, institut ayant fourni un appui financier à l'organisation du Forum, ainsi que par S.E. l'Ambassadeur Bayney Karran, Président du Conseil permanent de l'OEA.

5. Le Forum a duré deux jours. La première journée s'est déroulée en deux tables rondes plénières au cours desquelles des exposés ont été présentés par les représentants de l'UA, de l'OEA et de l'IDEA sous la conduite d'un modérateur et ont été suivis d'un débat général. La deuxième journée a été consacrée aux travaux de trois groupes de travail parallèles, durant lesquels des exposés ont également été présentés par l'UA et l'OEA, sous la conduite d'un modérateur, et suivis d'un débat général. Les rapporteurs des deux tables rondes et des trois groupes de travail ont ensuite dressé les conclusions du Forum. Celles-ci mettent l'accent sur l'établissement de plans d'action collaboratifs entre l'UA et l'OEA.

TABLE RONDE 1: Mesures et initiatives prises par l'Union africaine et l'Organisation des États américains pour soutenir et protéger la démocratie : réalisations et défis futurs

6. Une vision de la stratégie, des instruments et des actions visant à renforcer la démocratie et la gouvernance démocratique en Afrique et dans les Amériques, de

même que des initiatives, des programmes et des instruments spécifiquement conçus et adoptés dans cette optique par l'UA et de l'OEA, a été présentée par les experts de la Commission de l'UA et du Secrétariat de l'OEA,

7. Les exposés et les débats sur cette question ont abouti aux conclusions ci-après:
- (i) il est indispensable de renforcer le constitutionalisme ou la culture de la démocratie, qui impose une séparation claire des pouvoirs entre les différentes branches du gouvernement, le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression, ainsi qu'une Commission électorale indépendante;
 - (ii) l'Institut international IDEA devrait continuer à servir de facilitateur au niveau des experts et envisager la création de trois groupes de travail pour traiter des questions spécifiques, à savoir: le constitutionnalisme et la culture de la démocratie, les élections et les services publics, ainsi que l'administration;
 - (iii) il est nécessaire pour la démocratie que celle-ci soit axée sur les citoyens et la représentation des femmes en politique et qu'elle favorise l'intégration sociale et la sécurité ;
 - (iv) étant donné que le multipartisme et la gouvernance peuvent déterminer la réussite ou l'échec éventuel de la démocratie, les systèmes électoraux et leurs procédures doivent garantir des élections libres et équitables;
 - (v) il faut réformer le système actuel de gouvernance mondiale en y intégrant les nouvelles puissances émergentes. Dans ce contexte, l'UA et l'OEA pourraient travailler ensemble sur un certain nombre de questions, telles que les droits humains, l'observation des élections, le renforcement des institutions et des processus, ainsi que le développement inclusif. La mise en place d'un groupe de travail serait indispensable pour examiner ces questions et favoriser l'échange systématique des meilleures pratiques et des études de cas ;
 - (vi) il faut également renforcer les capacités du Parlement panafricain, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour africaine des droits de l'homme et de peuples pour rendre ces institutions accessibles aux individus et aux CER.

TABLE RONDE 2: Mesures et initiatives prises par l'Union africaine et l'Organisation des États américains pour promouvoir et protéger les droits de l'homme : défis et réalisations

8. Des exposés sur les cadres régionaux et les systèmes juridiques mis en place en Afrique et dans les Amériques pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, ainsi qu'une analyse détaillée de la portée, des caractéristiques et des problèmes de mise en

œuvre desdits objectifs et instruments dans chaque région ont été présentés par des experts de la CADHP, de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la CUA et du Secrétariat de l'OEA.

9. Les exposés et les débats ont abouti aux conclusions ci-après:

- (i) il convient d'étudier les moyens d'assurer la convergence des activités entre les deux régions, s'agissant de leurs commissions et de leurs cours respectives;
- (ii) la coopération, à différents niveaux, entre les États membres de l'OEA et ceux de l'UA doit être encouragée ;
- (iii) il faut favoriser l'échange de personnel entre les deux organisations régionales ;
- (iv) il faut encourager l'interaction entre, d'une part, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et, d'autre part, la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme ;
- (v) les deux organisations doivent étudier les possibilités envisageables pour établir des liens avec des organisations similaires, notamment l'UE et l'ASEAN, afin d'améliorer leurs connaissances et enrichir leurs expériences sur les questions connexes ;

10. Au cours de la deuxième journée du Forum, les trois groupes de travail parallèles ont procédé à l'examen des thèmes suivants : renforcement des pratiques électorales en Afrique et dans les Amériques; mécanismes de prévention et de règlement des conflits et organismes régionaux chargés de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

GROUPE DE TRAVAIL n°1: **Renforcement des pratiques électorales en Afrique et dans les Amériques: La pratique et l'avenir de l'observation et de la coopération technique en matière électorale**

11. Le Groupe de travail a examiné l'expérience et les objectifs de l'UA et de l'OEA en matière de soutien aux processus électoraux dans leurs États membres grâce à l'observation électorale, à la coopération technique, au partage des connaissances et à la formation des organismes de gestion électorale, et a convenu qu'il fallait encourager les aspects suivants :

- (i) coopération Sud-Sud entre les organismes africains et américains de gestion électorale par la participation aux réunions intra-régionales ;

- (ii) collaboration dans l'organisation d'un séminaire de formation destiné aux organismes de gestion électorale, en se fondant sur les liens de coopération qui existent actuellement avec l'Institut international IDEA dans les deux régions;
- (iii) coopération dans les missions d'observation électorale, notamment en matière de participation (observation jumelée), de formation (échange de programmes), d'échange de méthodes (participation des femmes) et de suivi (élaboration de bases de données et de recommandations) ; et
- (iv) partage d'idées sur les moyens de faire face au financement limité en tenant compte des rares ressources disponibles.

GROUPE DE TRAVAIL n°2: Mécanisme de prévention et de règlement des conflits

12. Au sein du Groupe de travail n°2 sur les "Mécanismes de prévention et de règlement des conflits", les experts des deux organisations ont présenté des exposés évoquant les instruments et les structures institutionnelles disponibles et identifiant les points de convergence dans les mandats et les activités du programme concernant la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

13. Les débats ont abouti aux conclusions ci-après:

- (i) coopération entre l'UA et l'OEA et d'autres organisations sous-régionales comme la CEDEAO, dans le domaine de l'échange d'informations sur les enjeux liés aux questions de sécurité régionale, en particulier le crime organisé et le trafic de drogues et d'armes;
- (ii) échange d'informations, d'expériences et d'expertise technique dans le développement et la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce et de réaction rapide et dans la médiation;
- (iii) échange d'informations, d'expériences et d'expertise technique sur la gestion des frontières, notamment la délimitation et la délimitation des frontières ainsi que la coopération transfrontalière commune pour la consolidation de la paix dans les frontières contestées;
- (iv) élaboration d'un inventaire des meilleures pratiques dans les domaines ci-après:
 - a) alerte précoce et réaction/action rapide;
 - b) médiation, règlement des conflits frontaliers, et

- c) reconstruction post-conflit et édification institutionnelle dans les deux régions.
- (v) partage d'un fichier de personnalités et d'experts éminents d'Afrique et des Amériques, à qui on pourrait faire appel dans le cadre d'échanges entre les deux régions en matière de prévention et de gestion des conflits;
- (vi) renforcement accru de la coopération entre les deux régions sur le soutien technique et logistique dans des domaines spécifiques, en particulier dans le domaine des opérations de maintien de la paix en Afrique, y compris la consolidation de la paix;
- (vii) création d'un espace commun pour permettre aux organisations de la société civile de l'Afrique et des Amériques d'échanger leurs expériences en matière de prévention et de règlement des conflits.

GROUPE DE TRAVAIL n°3: Organes régionaux chargés de la promotion et de la protection des droits de l'homme

14. Les experts et les intervenants du Groupe de travail n° 3 ont eu un échange de vues et un dialogue interactifs sur les meilleures pratiques spécifiques et les défis auxquels font face actuellement les organes des deux parties dans l'exécution de leur mandat, en mettant l'accent sur le respect de la conformité des règles, les relations entre la Cour et la Commission, ainsi que sur les méthodes et les pratiques de travail, notamment le traitement des affaires par les organes respectifs. Ils ont ensuite tiré des conclusions portant sur les points suivants:

- (i) transversalité et intégration des normes dans les organes politiques et les systèmes régionaux/nationaux ;
- (ii) échange d'informations plus régulier;
- (iii) intérêt commun à collaborer dans le cadre de domaines thématiques, par exemple, l'élaboration de communiqués de presse communs, l'organisation de visites, les déclarations communes;
- (iv) organisation de séminaires avec la participation de la société civile sur les principales questions urgentes qui concernent les deux régions.

15. Les rapporteurs de chaque groupe de travail ont présenté des exposés lors de la séance plénière qui a suivi, durant laquelle les résultats des discussions des différents groupes ont été partagés et les actions futures concernant chaque domaine convenues en vue de renforcer la coopération institutionnelle et le partage d'expériences entre l'Union africaine et l'OEA dans le cadre du protocole d'accord signé en octobre 2009.

16. Le Forum a été une réussite à bien des égards:
- (i) il a démontré la volonté commune de l'UA et de l'OEA de renforcer leur coopération;
 - (ii) il a relevé une convergence dans certains domaines, qu'il conviendra d'examiner dans l'intérêt des deux organisations;
 - (iii) il a mis l'accent sur la recherche de solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les deux organisations dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme;
 - (iv) il a souligné la nécessité d'une coopération renforcée entre les deux organes régionaux par la mise en place de mécanismes appropriés, tels que les groupes de travail en continu, l'échange de personnel, l'organisation de stages de formation conjoints et le partage d'expériences et des meilleures pratiques;
 - (v) il a souligné la participation active et positive, ainsi que la contribution des représentants des États membres et encouragé ces derniers à poursuivre leur engagement en faveur de ce processus de collaboration ;
 - (vi) il a souligné, en outre, la nécessité de faire participer d'autres acteurs, qui ont manifesté leur intérêt pour le financement de programmes conjoints des deux organisations.

Recommandations:

- (i) prendre note du rapport du 2ème Forum Union africaine (UA) -Organisation des États américains (OEA) sur la démocratie et les droits de l'homme en Afrique et dans les Amériques;
- (ii) féliciter la Commission pour ses initiatives dont la consécration a été la tenue du Forum;
- (iii) encourager la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'Organisation des États américains à renforcer et à approfondir leur coopération, en particulier dans les domaines des pratiques démocratiques et du respect des droits de l'homme ;
- (iv) encourager également, d'une part, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et, d'autre part, la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme à étudier les possibilités d'aller vers une plus grande convergence de leurs activités pour assurer des prestations de services efficaces dans leurs circonscriptions ;

- (v) se féliciter de l'intention des deux organisations de mettre en commun leurs idées et de procéder à des échanges de personnel pour les missions d'observation électorale;
- (vi) se féliciter également de l'intention des deux organisations de mettre en commun leurs idées et d'œuvrer de concert pour remédier aux problèmes auxquels font face les organismes de gestion des élections, notamment le financement, les traditions et les pratiques culturelles qui empêchent une participation sans exclusive aux élections, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies à des fins d'efficacité électorale ;
- (vii) exhorter les deux organisations de renforcer leur coopération dans le traitement des questions de sécurité régionale, notamment le crime organisé, le blanchiment d'argent et le trafic de drogue et d'armes;
- (viii) exhorter également les deux organisations de dresser un inventaire des meilleures pratiques dans les domaines ci-après :
 - a) Alerte précoce et réaction/action rapide;
 - b) Médiation, règlement des conflits frontaliers, et
 - c) Reconstruction post-conflit et édification institutionnelle.

17. La Commission a également participé à la **8^{ème} réunion des hauts fonctionnaires du FOCAC** à l'invitation conjointe de S.E Lu Shaye, Secrétaire général du Secrétariat du Comité chinois de suivi du Forum sur la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) et Directeur général du Département Afrique du Ministère des Affaires étrangères de Chine et S.E Mona Omar Attia, Vice-ministre du Ministère des Affaires étrangères de la République d'Égypte, pays co-président du FOCAC. Des délégations de 50 pays et organisations régionales et sous-régionales ont assisté à la réunion, aux côtés d'un certain nombre de hauts fonctionnaires chinois. L'ordre du jour a porté sur les rapports des cinq coordonnateurs sous-régionaux; le rapport sur la mise en œuvre des mesures prises pour donner suite aux recommandations de la quatrième Conférence ministérielle du FOCAC, de novembre 2009, ainsi que l'examen du rapport préliminaire et les préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle.

18. Au cours de la cérémonie d'ouverture, des allocutions ont été prononcées par S.E M. Zhai Jun, Vice-ministre des Affaires étrangères de Chine, S.E M. Fu Ziyang, Vice-ministre du Commerce de Chine et co-président du Comité de suivi chinois du FOCAC; S.E M. Mona Omar Attia, Vice-ministre des Affaires étrangères d'Égypte et co-président du FOCAC et S.E M. Nolana Ta Ama, Ambassadeur du Togo et Doyen du Corps diplomatique africain en Chine. Les coordinateurs des cinq sous-régions, à savoir le Maroc (Afrique du Nord), le Nigeria (Afrique de l'Ouest), le Congo (Afrique centrale), le Burundi (Afrique de l'Est) et l'Angola (Afrique australe) ont présenté les rapports d'activités concernant leurs sous-régions. Un rapport détaillé a été présenté par S.E M. Lu Shaye, Secrétaire général du Secrétariat du Comité de suivi chinois du FOCAC. Au cours de l'examen de ce rapport, de nombreuses délégations se sont déclarées

satisfaites et heureuses des résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme du FOCAC ainsi que des engagements pris dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action de Sharm el-Sheikh. Ils ont unanimement convenu de renforcer la coopération dans des domaines prioritaires parmi lesquelles, notamment les infrastructures, l'agriculture, les industries manufacturières, le transfert de technologie, le développement des ressources humaines, le changement climatique, ainsi que la paix et la sécurité régionales. Ils ont convenu d'assurer la mise en œuvre intégrale de toutes les mesures de suivi de la quatrième Conférence ministérielle et ainsi approfondir le nouveau modèle de partenariat stratégique Chine-Afrique.

19. Les délégations ont été informées des préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle du FOCAC, prévue en 2012. C'est ainsi qu'il leur a été indiqué que le thème provisoirement retenu pour la Conférence est : «Construire sur la base des acquis du passé un nouveau modèle de partenariat stratégique Chine-Afrique ». En ce qui concerne le lieu et la date, il a été indiqué qu'en raison de considérations de politique interne, en particulier du fait que le 18ème Congrès national du Parti aura lieu au dernier trimestre de 2012, la cinquième Conférence ministérielle du FOCAC en Chine se tiendra en mi-juillet 2012.

20. La 8ème réunion des hauts fonctionnaires a fait part de sa satisfaction pour l'admission du Soudan du Sud et de l'Union africaine en qualité de membres du FOCAC. Dans un discours de remerciements prononcé au nom du Président de la Commission ainsi qu'à celui de l'Union, le chef de la délégation de l'UA, l'Ambassadeur John K. Shinkaiye, a exprimé sa gratitude à la Chine pour avoir admis l'UA en qualité de membre à part entière du FOCAC. Il a évoqué la décision des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine qui stipule que la Commission devrait jouer un rôle de coordination dans la gestion des partenariats, en collaboration avec le COREP et les représentations diplomatiques africaines dans les capitales des pays / régions ayant un accord de coopération avec l'Afrique et a affirmé qu'en tant qu'interlocuteur du continent, la Commission de l'UA entend jouer un rôle de facilitation, de coordination et de suivi dans le processus de FOCAC et apporter ainsi une valeur ajoutée ainsi qu'une dimension et une vision continentales aux relations bilatérales bénéfiques que la Chine a noué avec tant de pays africains.

21. Malheureusement, quatre pays africains, à savoir la Guinée Conakry, la République démocratique du Congo, le Mozambique et le Maroc, ont, sous la conduite de la Guinée, interrompu le discours du Chef de la délégation de l'UA en soulevant des points d'ordre. Le Maroc a déclaré qu'il n'était pas opposé à ce que la Commission de l'UA soit membre à part entière du FOCAC mais a demandé que son rôle soit défini. La Guinée, la RDC et le Mozambique ont, pour leur part, déclaré qu'il n'y avait toujours pas d'accord sur l'adhésion de la Commission de l'UA, et encore moins sur son rôle, et se sont fermement opposés à l'utilisation de l'expression «coordination du partenariat ». L'Ambassadeur de la République centrafricaine n'a pas pris la parole mais a fait savoir à la délégation de la Commission de l'UA qu'il fera en sorte que la Commission de l'UA « ne coordonne rien ».

22. Dans leur réaction, les délégations de certains pays comme le Ghana, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud, se sont déclarés favorables au rôle de l'UA dans le processus du FOCAC et ont indiqué que, dans la décennie à venir, il faudra également au FOCAC qu'il mette l'accent sur l'aspect de la coopération multilatérale, notamment dans le cadre du programme du NEPAD, afin d'aider à la mise en œuvre des principaux projets continentaux de l'Afrique. À cet égard, un certain nombre d'ambassadeurs ont ensuite exprimé leur sympathie à l'égard de la délégation de l'UA en indiquant que les interventions de ceux qui s'opposaient au rôle de l'UA étaient non seulement gênantes mais ne reflétaient pas non plus leurs opinions.

23. La délégation de l'UA a également participé aux manifestations parallèles suivantes:

- a) première réunion du Forum du Groupe de réflexion Chine-Afrique, qui a servi de plate-forme potentiellement efficace pour renforcer les échanges académiques et enrichir le partenariat Chine-Afrique ;
- b) réunion entre la délégation de la Commission de l'UA et S.E M. You Jianhua, Secrétaire général du Réseau des ONG chinoises, durant laquelle les deux parties ont échangé des vues sur un large éventail de questions d'intérêt international et discuté des voies et moyens par lesquels le Réseau des ONG chinoises pourrait travailler en étroite collaboration et coopérer avec les organisations de la société civile en Afrique ;
- c) visite à la municipalité de Yiwu, grand complexe industriel et commercial, situé à trois kilomètres de Hangzhou.

24. Il convient de souligner que la participation de la délégation de l'UA à la 8^{ème} réunion des hauts fonctionnaires du FOCAC a été très positive et ce, pour plusieurs raisons. Il s'agissait de la première participation de l'UA en qualité de membre à part entière du FOCAC, ce qui avait permis à la délégation de mieux appréhender et de mieux comprendre le processus du FOCAC par rapport aux autres partenariats. Ainsi, la délégation après avoir constaté que le partenariat du FOCAC mettait davantage l'accent sur l'aspect bilatéral des relations Afrique-Chine, a mis sa participation à profit pour attirer l'attention sur la nécessité de se concentrer également sur les aspects continentaux et multilatéraux de la relation Chine-Afrique.

25. Il a été constaté une volonté manifeste de la part de quelques ambassadeurs africains à Beijing d'ignorer les décisions prises par les organes délibérants de l'UA ; décisions qu'ils ne voulaient pas appliquer en Chine en ce qui concerne le FOCAC. Cette question doit être abordée afin que les ambassadeurs résidents et les organes concernés de l'UA puissent travailler en coordination et apporter la synergie voulue au processus du FOCAC pour favoriser les réalisations du partenariat au niveau continental. Cela permettra également à l'UA de jouer un rôle central dans l'institutionnalisation et la bonne mise en œuvre du programme du FOCAC afin d'en obtenir de meilleurs résultats.

Recommandations

1. prendre note du rapport de la 8ème réunion des hauts fonctionnaires du FOCAC;
2. appeler à la nécessité de restructurer le processus du FOCAC en lui insufflant un dynamisme nouveau et de mettre l'accent sur l'aspect multilatéral du FOCAC;
3. appeler également à la nécessité de renforcer la coopération dans d'autres domaines importants comme, entre autres, la lutte contre le terrorisme, les questions consulaires et juridiques, l'immigration clandestine, le changement climatique, etc. ;
4. exhorter la Commission de l'UA, les États membres, les missions diplomatiques africaines en Chine et les autorités chinoises de maintenir des consultations régulières pour l'élaboration des documents de la cinquième Conférence ministérielle.
5. demander à la Commission de l'UA de transmettre au doyen du corps diplomatique africain en Chine, la Décision Ex.CL/543.XVI relative à la coopération multilatérale et aux partenariats stratégiques de l'Afrique, qui définit le rôle que l'UA doit jouer dans les partenariats stratégiques ;
6. exhorter les États Membres d'informer leurs missions dans les pays avec lesquels l'UA a des accords de partenariat du rôle qu'ils doivent jouer et leur demander de respecter les décisions prises par la Conférence.

2011

Rapport de la Commission sur la Cooperation Multilaterale

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3290>

Downloaded from African Union Common Repository